

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 12 septembre 2023 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Benoît Gaudette, directeur incendie  
Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière

À vingt heures dix-sept (20h17), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2023-09-88

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 11 septembre 2023
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Halloween Saint-Barnabé-Sud – 31 octobre 2023
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 6.1 Budget : Inspection NFPA – Essai de performance 2023
  - 6.2 Budget : Formation et maintien de compétence - IPIQ
  - 6.3 Abonnement APAM – Renouvellement 2024
  - 6.4 Signalisation – Pancarte « no parking » - Caserne 50
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
  - 10.1 Correspondance : Lettre municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et résolution – Prendre acte
11. **INCENDIE :**
  - 11.1 Rapport mensuel – août 2023
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2023-09-89

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023**

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et d'en autoriser les signatures.

2023-09-90

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 11 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 11 septembre 2023.

2023-09-91

**HALLOWEEN SAINT-BARNABÉ-SUD – 31 OCTOBRE 2023**

**Considérant** la correspondance reçue de Mme Dominique Lussier du comité des loisirs le 23 août 2023 ;

**Considérant** les demandes de Mme Lussier pour la fête d'Halloween à Saint-Barnabé-Sud qui aura lieu le 31 octobre de 17h30 à 21h00 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter que les pompiers et personnels de soutien puissent aider à la sécurité, la circulation ou à la distribution de friandises lors de la fête d'Halloween de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

2023-09-92

**BUDGET : INSPECTION NFPA – ESSAI DE PERFORMANCE 2023**

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le directeur à faire effectuer les tests annuels NFPA pour 4 camions et 4 pompes portatives pour un montant d'environ 1 749.39 \$ avant taxes selon la soumission du fournisseur L'Arsenal datant du 29 août 2023.

2023-09-93

**BUDGET : FORMATION ET MAINTIEN DE COMPÉTENCE - IPIQ**

**Considérant** que les pratiques et exercices sont obligatoires et font référence à l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ;

**Considérant** qu'il est primordial d'uniformiser les méthodes de travail et de maintenir à jour celles-ci ;

**Considérant** que l'Institut de protection contre les incendies du Québec (désigné ci-après « IPIQ ») offre de la formation sur mesure aux organisations, aux services d'incendie et aux entreprises qui désirent garder à jour les compétences et le savoir-faire de leurs pompiers ou de leurs employés ;

**Considérant** que ses formations feront partie des heures de pratiques annuelles et s'inscrivent dans l'article 9.04 des « *Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains* » ;

**Considérant** les services reçus de la part de l'équipe de l'IPIQ depuis 2020 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'autoriser 4 blocs de formation plus les frais d'administration et de déplacement des formateurs pour la somme de 4 078 \$ avant taxes selon la soumission de l'IPIQ du 30 août 2023.

2023-09-94

**ABONNEMENT APAM – RENOUELEMENT 2024**

**Considérant** que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) offre le service de cafétéria mobile au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants d'urgence;

**Considérant** que l'entente actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2023;

**Considérant** que l'APAM a fait parvenir à la Régie le 3 septembre 2023 une nouvelle entente de partenariat ainsi que l'explication des nouveaux tarifs pour 2024;

**Considérant** que selon les conditions de travail en vigueur, les pompiers et personnels de soutien qui travaillent plus d'un certain nombre d'heures lors d'une intervention d'urgence ont droit à un repas tout en respectant la mesure du possible, les heures normales de repas ;

**Considérant** la recommandation du directeur incendie;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu:

**Que** la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente de partenariat à intervenir entre l'APAM et la Régie, tel que présenté, et, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

**ET D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

2023-09-95

**SIGNALISATION – PANCARTE « NO PARKING » - CASERNE 50**

**Considérant** que la caserne 50 donne accès sur deux voies de circulation soit la rue Saint-Germain et la rue Saint-François ;

**Considérant** la dimension de la voie de circulation de la rue Saint-François, la disposition des portes pour les véhicules incendie ainsi que la dimension des véhicules incendie;

**Considérant** qu'il y a parfois des véhicules de stationnés sur la rue Saint-François occasionnant des complications pour les véhicules d'urgence;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de présenter une demande à la municipalité de Saint-Hugues à savoir si une modification de son règlement de stationnement est possible ou l'ajout d'une signalisation interdisant le stationnement sur la rue Saint-François entre les rues Lafontaine et Saint-Germain.

**INFORMATION DU DIRECTEUR**

Aucun point

**IMMEUBLES**

Aucun point

**INFORMATIONS DIVERSES**

Aucun point

**VARIA :**

2023-09-96

**CORRESPONDANCE: LETTRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ET RÉOLUTION – PRENDRE ACTE**

**Considérant** la correspondance reçue de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ainsi que la résolution no 23-08-121 adoptée le 14 août 2023 par leur conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de prendre acte de la correspondance et de la résolution accompagnant celle-ci et de donner suite.

**INCENDIE**

**DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2023**

Le directeur dépose le rapport mensuel du mois d'août 2023 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci. Il fait également un retour sur le dénouement de la période estivale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

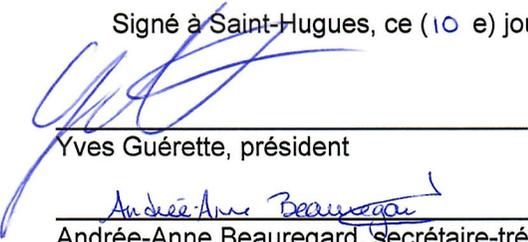
2023-09-97

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures quarante-sept (20h47), il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (10<sup>e</sup>) jour d'octobre 2023.



---

Yves Guérette, président



---

Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière